

ASSURANCE DECES INCAPACITE: D.I

Définition :

C'est une "assurance emprunteur" liée au financement, couvrant :

- le Décès,
- l'Invalidité et l'Incapacité de travail temporaire ou définitive

Bénéficiaires :

- Toute personne physique majeure, âgée de moins de 72 ans à la date de l'adhésion, sous réserve qu'elle soit en mesure de souscrire aux déclarations d'état de santé.
- Tout client Diac souscrivant un contrat de financement ou de location sur l'ensemble de la gamme véhicules particuliers et utilitaires.
- Le conjoint ou la caution si cette dernière est tiers payeur (Adhésion sur 2 têtes)

Conditions de la Garanties :

- En cas de décès (jusqu'à 78 ans) :

EN CREDIT : L'assurance règle le capital restant dû au jour du décès

EN LPV : L'assurance règle l'option d'achat TTC, dépôt de garantie déduit (restitué au client)

EN CREDIT-BAIL "COMPOBAIL" : L'assurance règle l'indemnité de résiliation prévue en cas de sinistre total, dépôt de garantie déduit (dépôt garantie restitué au client)

POUR LA FORMULE RENAULT NEW DEAL LLD : L'assurance règle une quote-part de l'éventuel 1er loyer majoré (le nombre de loyers restant à échoir au jour du décès divisé par le nombre de loyers constants prévus au contrat de location), ainsi qu'une somme forfaitaire correspondant à 3 loyers constants, taxes comprises.

- En cas d'arrêt de travail (jusqu'à 65 ans):

Suite à une maladie ou un accident, les mensualités **prestations comprises** sont remboursées pendant toute la durée de l'incapacité dès le 121ème jour après la survenance du risque, plafonnées à 5 000 EUR par mois et par assuré pour l'ensemble du financement en cours couvert par l'assureur.

Que faire en cas de sinistre ?

Le client ou son entourage doit :

- déclarer sans retard tout événement réalisé et garanti,
- indiquer les références du contrat de financement concerné,
- adresser sans retard à la Diac les documents demandés,
- adresser régulièrement le renouvellement de certaines pièces

Avantages clients :

- En cas de Décès, il protège sa famille des aléas financiers : ses héritiers deviennent propriétaires du véhicule sans rien payer à la Diac.
- Conserver, en cas d'arrêt de travail, l'utilisation de son véhicule sans en supporter la charge de remboursement mensuel.
- En cas d'incapacité de travail, en Crédit bail Maintenance, Renault New Deal Locatifs assortis de services (entretien, véhicules relais, assistance), la mensualité globale est prise en charge. Cela signifie que le coût total d'usage du véhicule (hors assurance auto) est pris en charge pendant l'arrêt de travail du client ou sa recherche d'emploi.